

Délibération n°2023-002
Conseil d'administration
Séance du 6 janvier 2023

POINT N°3 CFVU : Approbation des capacités d'accueil Parcoursup

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-6 et L712-3,
- Vu la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
- Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- Vu les statuts de l'Université validés par le Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,
- Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 1^{er} Décembre 2022
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent les données obligatoires (capacités d'accueil et attendus locaux) pour les candidatures en L1 et BUT1 (Parcoursup) telles qu'elles sont mentionnées dans le tableau ci-joint en tenant compte des modifications suivantes (exprimées en groupe d'étudiants, 1groupe = 26 étudiants dans le cas des BUT1) :

Concernant l'IUT de Villetaneuse, 1groupe de moins en BUT1 informatique, 1groupe de plus en BUT1 Science des données, SOUS RESERVE des 2 conditions suivantes :

- qu'un budget complémentaire du ministère puisse rendre soutenable la mise en œuvre des BUT3 à l'IUT de Saint-Denis et à l'IUT de Villetaneuse
- qu'une fraction des ressources générées par l'apprentissage soit utilisée pour le financement de l'enseignement en apprentissage.

Si ces 2 réserves ne sont pas satisfaites, les données pour Parcoursup sont modifiées de la façon suivante :

- IUT de Villetaneuse : 1groupe de moins en BUT1 informatique, en BUT1 carrières juridiques, en BUT1 GEA, 1 groupe de plus en BUT1 Science des données
- IUT de Saint-Denis : 1groupe de moins (en HSE ou GMP ou GIM après avis du conseil de l'IUT)

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 26

Abstention : 4

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

